



SIRET : 256 901 133 00031
262, rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS

2023/020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° 2023-005**

SEANCE DU 15 MARS 2023

Date d'envoi des Convocations : 08 mars 2023
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23
Nombre de membres présents pour le vote : 15
Nombre de membres représentés : 4

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le huit mars, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélémy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Secrétaire : Mme ROTHÉA Céline

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs : M. BOISSERIN donne pouvoir à Mme MARCILLIERE
Mme RIBERON donne pouvoir à M. BREUZIN
M. OUTREBON donne pouvoir à M. NOWAK
M. BIOT donne pouvoir à M. FROMONT

Etaient présents :

CCVG : Mmes ROTHÉA, MARCILLIERE, Ms GILLET, NOWAK, GIORGIO

COPAMO : Ms FROMONT, COSTE Marc, BREUZIN, SAVOIE

CCPO : Ms VARIGNY, BOUKADOUR, MARTINEZ, GAT, COSTE Gérald, JOASSARD

Etaient excusés :

CCVG : Ms FRANCO, BESSON, BOISSERIN

COPAMO : Mmes BLANC, RIBERON, Ms BIOT, OUTREBON

CCPO : M. DESCHANEL

Était absent : /

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022,

Vu le Compte Administratif 2022 dressé par Monsieur le Président,

Compte-tenu des réalisations de l'exercice 2022 et du résultat reporté de 2021, le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	9 713 642,75 €	1 473 775,38 €
Dépenses	8 800 957,63 €	600 887,68 €
Solde	912 685,12 €	872 887,70 €
Résultat reporté 2021	1 484 784,30 €	- 74 179,80 €
Résultats de clôture 2022	2 397 469,42 €	798 707,90 €

Le résultat de clôture 2022 est donc de : 2 397 469,42 + 798 70,90 = **3 196 177,32 €**

M. Le Président précise que, suivant l'article 107 de la loi NOTRe, une présentation brève et synthétique du compte administratif sera jointe à la délibération (cf annexe ci-jointe).

M. Le Président rappelle aux délégués qu'il ne doit pas participer au vote du compte administratif ; un Président parmi les délégués doit être désigné à l'unanimité pour voter le compte administratif 2022.

M.NOWAK est désigné à l'unanimité pour assurer la Présidence.

M.NOWAK propose l'adoption du compte administratif 2022.

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

ADOPTE Le compte administratif 2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour copie conforme.

La Secrétaire de séance



Céline ROTHÈA

Le Président,

René MARTINEZ



Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le :



Note de présentation synthétique du Compte Administratif 2022

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations du compte administratif 2022.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	CA 2022	%
011 charges à caractère général	7 977 515,27	95,08 %
012 Charges de personnel	354 655,28	4,23 %
65 Autres charges de gestion courante	35 725,43	0,42 %
66 Charges financières	8 308,62	0,10 %
67 Charges exceptionnelles	13 943,24	0,17 %
68 Dot. Aux prov. P/Dépréciation actifs circulants	/	
022 Dépenses imprévues	/	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 390 147,84	100,00 %
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	410 809,79	
Total des dépenses de fonctionnement	8 800 957,63	

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à 8 800 957,63 € dont 8 390 147,84 € de dépenses réelles, détaillées ci-dessous et 410 809,79 € d'opérations d'ordre budgétaire qui s'équilibrent en recettes d'investissement.

1 / Chapitre 011 - Les charges à caractère général : 95,08 % des dépenses réelles de fonctionnement

- Les dépenses afférentes aux contrats de collectes, de tri, d'incinération et d'exploitation des déchetteries, s'élèvent à 7 750 250 €, soit 92,37 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les charges courantes de gestion du SITOM (fluides, frais d'affranchissement et de téléphonie, dépenses d'entretien, contrats de maintenance, primes d'assurances,...) s'élèvent à 157 469 €, soit 1,88 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les dépenses en communication et en prévention s'élèvent à 69 796 €, soit 0,83 % des dépenses réelles de fonctionnement.

2 / Chapitre 012 - Charges de personnel : 4,23 % des dépenses réelles de fonctionnement

3 / chapitre 65 - Autres charges de gestion : 0,42 % des dépenses réelles de fonctionnement

Elles comprennent les indemnités et frais de mission des élus ainsi que la subvention allouée au Centre Léon Bérard pour la recherche contre le cancer.

4 / Chapitre 66 - Charges financières : 0,10 % des dépenses réelles de fonctionnement

Elles concernent les intérêts de l'emprunt en cours.

5 / Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 0,17 % des dépenses réelles de fonctionnement

Ce chapitre enregistre les annulations de titres sur exercices antérieurs ainsi que les apurements de rattachement.

6 / Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 410 809,79 €

Ce chapitre retrace les amortissements et cessions des biens acquis en investissement; il s'équilibre en recettes d'investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	CA 2022	%
002 Résultat reporté	1.484.784,30	13,30 %
013 Atténuation de charges	1.058,00	0,01 %
70 Produits de services	483.970,41	4,34 %
74 Dotations et participations	9.116.926,44	81,67 %
75 Autres produits de gestion courante	56.877,47	0,51 %
77 Produits exceptionnels	18.896,12	0,17 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	11.162.512,74	100 %
042 Opérations d'ordre de transfert	35.914,31	
Total des recettes de fonctionnement	11.198.427,05	

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à 11 198 427,05 € dont **11 162 512,74 € de recettes réelles de fonctionnement** et 35 914,31 € d'opérations d'ordre budgétaire qui s'équilibrent en dépenses d'investissement.

1/ Chapitre 002 - Résultat reporté : 13,30% des recettes réelles de fonctionnement

Ce chapitre retrace le résultat excédentaire des exercices précédents

2 / Chapitre 013 - Atténuations de charges : 0,01 % des recettes réelles de fonctionnement

Ce chapitre retrace les remboursements liés aux charges de personnel (compensation du SFT,...)

3 / Chapitre 70 - Produits des services : 4,34 % des recettes réelles de fonctionnement

Ce chapitre retrace la redevance spéciale

4/ Chapitre 74 - Dotations et participations : 81,67 % des recettes réelles de fonctionnement

- Les participations versées par les Communautés de Communes pour l'exercice 2022 s'élèvent à 6 712 476 € soit 60,13 % des recettes réelles de fonctionnement, plus les rattachements de produits.
- Les dotations (soutiens des éco-organismes, reprises des matériaux) s'élèvent à 1 972 648,83 €, soit 17,67 % des recettes réelles de fonctionnement.

5 / Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 0,51 % des recettes réelles de fonctionnement

Ce chapitre retrace les recettes des régies pour la vente de bacs et de composteurs aux particuliers, aux entreprises et aux entités publiques (46 366€, soit 0.42 % des recettes réelles de fonctionnement) et des recettes diverses (remboursement de frais de déplacements, des frais communs de la MIE,...)

6/ Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 0,17 % des recettes réelles de fonctionnement

Ce chapitre retrace les pénalités sur marchés, les remboursements des assurances pour divers sinistres, les ristournes chèques déjeuners.

7 / Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 35 914,31 €

Ce chapitre retrace les subventions amortissables ; il s'équilibre en dépenses d'investissement.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	CA 2022	%
16 Emprunts	30 755,36	5,44 %
20 Immobilisations incorporelles	29 169,46	5,16 %
21 Immobilisations corporelles	89 077,23	15,77 %
Opération 100 - PAV	344 026,72	60,89 %
Opération 101 – PAP CS	18 200,88	3,22 %
Opération 108 – PAV BIODECHETS	2 064,00	0,37 %
Opération 28 – Déchetterie SSO	37 429,72	6,63 %
Opération 30 - Déchetterie CCVG	14 250,00	2,52 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	564 973,37	100 %
<i>040 Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	<i>35.914,31</i>	
Total des recettes de fonctionnement	600 887,68	

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 600 887,68 € dont 564 973,37 € de dépenses réelles d'investissement et 35 914,31 € d'opérations d'ordre budgétaire.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes – 5,44 % des dépenses réelles d'investissement

Ce chapitre comptabilise l'amortissement des annuités de l'emprunt en cours.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles – 5,16 % des dépenses réelles d'investissement

Equipement contrôle d'accès déchetterie de Mornant.

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles – 15,77 % des dépenses réelles d'investissement

Acquisitions de bacs, travaux d'entretien et équipements des déchetteries, fournitures et travaux de la MIE, acquisitions de matériel informatique

Opérations 100 PAV SILOS – 60,89 % des dépenses réelles d'investissement

Acquisitions de silos pour les trois communautés de communes

Opérations 101 PAP COLLECTE SELECTIVE – 3,22 % des dépenses réelles d'investissement

Acquisitions de bacs de tri pour les trois communautés de communes

Opérations 108 PAV BIODECHETS – 0,37 % des dépenses réelles d'investissement

Acquisitions de bacs de tri pour les trois communautés de communes

Opération 28 – Construction de la déchetterie de St Symphorien d'Ozon – 6,63 % dépenses relatives à la fin des travaux

Opération 30 – Construction d'une déchetterie sur la CCVG – 2,52 % dépenses relatives à des études de faisabilité.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 410 809,79 €

Ce chapitre retrace les subventions amortissables ; il s'équilibre en recettes de fonctionnement.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	CA 2022	%
10 Dotation fonds divers et réserves : FCTVA, excédent de fonctionnement	725 637,83	68,27 %
13 Subventions d'investissement	337 327,76	31,73 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 062 965,59	100%
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	410 809,79	
Total des recettes de fonctionnement	1 473 775,38	

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 1 062 965,59 € dont 410 809,79 € d'opérations d'ordre :

Chapitre 10 - Dotations : 68,27 % des recettes réelles d'investissement

Encaissement du Fonds de Compensation de la TVA sur les dépenses éligibles de 2019 pour un montant de 345 682,03 €. Affectation de l'excédent de fonctionnement 2021 soit 379 955,80 €.

Chapitre 13 - Subventions : 31,73 % des recettes réelles d'investissement

Participation des membres de la MIE aux frais d'investissement, solde des subventions de la Région pour construction des déchetteries, participation des communes à l'achat de silos.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 410 809,79 €

Ce chapitre retrace les amortissements des biens acquis en investissement et les cessions d'immobilisations ; il s'équilibre en dépenses de fonctionnement.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 ET AFFECTATION EN 2023

Résultat de fonctionnement 2022

RECETTES	9 713 642,75
DEPENSES	8 800 957,63
<i>Résultat de l'exercice 2022</i>	912 685,12
<i>Résultat de clôture de l'exercice 2021</i>	1 484 784,30
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	2 397 469,42

Résultat d'investissement 2022

RECETTES	1 473 775,38
DEPENSES	600 887,68
<i>Résultat de l'exercice 2022</i>	872 887,70
<i>Résultat de clôture de l'exercice 2021</i>	-74 179,80
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	798 707,90

Affectation des résultats 2022 au BP 2023

Affectation au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté	2 397 469,42
Affectation au compte 001 – résultat d'investissement reporté	798 707,90